



## Mairie de Cesson

8 route de Saint-Leu  
BP 35 - 77245 Cesson cedex  
Tél. 01 64 10 51 00  
Fax 01 60 63 31 47

Direction Générale des Services :

**NM/MP/39/2017**

Votre correspondant :

Nicolas MARTIN

Directeur Général des Services

Tél : 01 64 10 51 04

**Monsieur Florent HEITZ**

Président de l'ARNASSEN

2, chemin des Meuniers

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Cesson, le 21 février 2017

Monsieur,

J'ai reçu une copie de la lettre que vous avez envoyée le 19 janvier dernier au Président de l'Agglomération Grand Paris-Sud. Ce document établi au nom d'un collectif d'associations porte sur les inondations du mois de juin 2016 et les actions à mettre en œuvre.

Je vous remercie pour votre investissement sur ce dossier et sachez que je suis d'accord avec les constatations et les demandes développées dans ce courrier.

Cependant, il convient de constater que les inondations survenues à Saint Leu résultent, plus largement du comportement de la nappe phréatique en amont du hameau que du défrichement effectué par les services du Centre de Transmission de la Marine.

La difficulté pour déterminer les causes et trouver des remèdes à ce phénomène tient à la localisation même du hameau. En effet, Saint Leu se trouve sur deux communes faisant partie de deux syndicats d'agglomération différents qui n'auraient pas la compétence en matière de ruissèlement des eaux naturelles.

Une réunion a été organisée à la mairie de Seine-Port le 2 septembre 2016 en présence des deux agglomérations de GPS et de Melun Val de Seine, des communes de Seine-Port, Boissise la Bertrand et Cesson ainsi que du centre de transmission de la Marine afin de faire le point sur ce dossier.

Il a été décidé d'établir un cahier des charges pour le lancement d'un appel à concurrence, auprès de prestataires, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude hydraulique et hydrogéologique sur le plateau de Ste-Assise (entre le hameau de Beaulieu et celui de Saint Leu), ceci afin de déterminer les raisons des inondations répétées depuis quelques années et les solutions à mettre en œuvre. Les services de la CAMVS devaient en organiser la consultation sans délai.

Afin que cette étude soit lancée rapidement ; le financement de cette première étude estimée à 50 000 € HTVA sera être assuré par les communes de Seine-Port, de Boissise la Bertrand et de Cesson.



A ce jour, la rédaction du cahier des charges n'est pas encore finalisée, les agglomérations de GPS et de CAMVS n'ayant manifestement pas encore pris la mesure de ce dossier.

Les seules interventions constatées sur le terrain sont des reprises d'assainissement, des interventions sur des branchements et une campagne de mesure en cours faite par la Communauté d'agglomération du Grand Paris Sud pour tester les capacités d'une partie des réseaux d'eau pluviale du hameau.

Compte tenu de l'ampleur du problème à résoudre et de sa complexité je pense que les deux agglomérations concernées doivent impérativement s'investir et commencer dès à présent à étudier des solutions efficaces et pérennes.

Je vous propose donc de saisir à nouveau les partenaires concernés pour que nous puissions démarrer une phase plus opérationnelle.

J'adresse copie de ce courrier aux présidents et maires concernés

Je ne manquerai pas de revenir vers vous le moment venu,

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Olivier Chaplet**  
*Maire de Cesson*

The image shows the official seal of the Municipality of Cesson-les-Mines, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE CESSON' at the top and 'Cesson-les-Mines' at the bottom, with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.